



Rapport d'activité 2023



L'Issoire dans le site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire







Table des matières

1. PRESENTATION DU SIGIV	3
1.1. Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV).....	3
1.2. Compétences	3
1.3. Comité syndical	4
1.4. Personnel administratif et technique	5
1.5. Moyens techniques.....	7
1.6. Ressources financières.....	7
2. BILAN DES ACTIVITES DU SIGIV EN 2023	9
2.1. Mission 1 : Elaboration et animation de projets de territoire.....	9
2.1.1. Animation et coordination du Contrat Territorial des bassins du Goire et de l'Issoire Amont et mise en œuvre du programme d'actions	9
2.1.2. Animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire	12
2.1.3. Expertise du SIGIV	13
2.2. Mission 2 : Administration générale et Ressources Humaines	17
2.2.1. Administration générale.....	18
2.2.2. Formation des agents	18
2.3. Mission 3 : Communication, information, échanges	18
2.3.1. Cartes de visites	18
2.3.2. Conférence GEMAPI.....	18
2.3.3. Conception de polos	18
2.3.4. Articles de presse.....	19
2.3.5. Intervention au forum des technicien de rivière à Lathus-Saint-Rémy	19
2.3.6. Réseaux d'acteurs.....	30
2.4. Répartition du temps de travail.....	30



1. PRESENTATION DU SIGIV

1.1. Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV)

Le SIGIV est un syndicat mixte fermé créé en 2019 par arrêté préfectoral pour mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques. Son périmètre s'étend dans la partie médiane du bassin de la Vienne dans les départements de la Charente et de la Haute-Vienne. Ses membres sont deux communautés de communes :

- la Communauté de communes de Charente Limousine,
- la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche



Périmètre syndical

1.2. Compétences

Le syndicat a pour objet la conduite, l'animation et la coordination de projets (études, travaux, animation et communication...) en vue de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine.

Le Syndicat mixte exerce deux compétences à la carte :

Compétence n°1 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Au sein de son périmètre, le syndicat a la charge de la réalisation des études et l'exécution des travaux pour la compétence Gemapi telle que décrite dans les items suivantes 1,2,5,8 du L211-7 du Code de l'Environnement :

- 1) Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2) Entretien, aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5) Défense contre les inondations et contre la mer,



8) Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétence n°2 : Mise en valeur de l'environnement

Le Syndicat exerce la compétence de mise en valeur de l'environnement pour les membres y adhérant. Cette compétence est exercée exclusivement au sein du périmètre du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire.

Les missions inhérentes à l'exercice de ses compétences sont :

- l'animation de programme d'actions tels que les contrats territoriaux et les documents d'objectifs de site Natura 2000,
- la coordination d'actions collectives planifiées dans les programmes d'actions,
- la mise en œuvre d'études et de travaux dans le cadre de plans pluriannuels de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,
- la maîtrise foncière et la gestion de terrains stratégiques pour la gestion de l'eau,
- le suivi et l'évaluation des programmes d'actions,
- la mise en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs et échéances des politiques publiques de l'eau définies au niveau européen, national ou de bassin,
- les opérations de dialogue territorial, de sensibilisation, de communication et de promotion auprès de tous types de publics concernant les différents programmes d'actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques portés par le syndicat.

1.3. Comité syndical

Le Comité syndical est l'assemblée délibérante du SIGIV. La gouvernance du comité syndical a été renouvelée à l'issue des élections municipales de juin 2020. Composée de 19 délégués titulaires désignés par les conseils communautaires, elle est organisée en deux collèges :

Compétences	Collectivités	Titulaires	Suppléants
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	CDC Charente Limousine	BRANTHOME Stéphane	ROUSSEAU Joel
		GERMANEAU Gilles	CRAEYMEERSCH Steven
		DE SOUSA DA SILVA Angélique	QUINTANE Eric
		LEBRAUD Virginie	PERILLAUD Monique
		GUINOT Jean-François	CHOPY Laurent
		MARESCHAL Etienne à compter du 07/04/2023	HILLY Benjamin
		BOUYAT Elodie jusqu'au 06/04/2023	HILLY Benjamin
		DUVERGNE Jean-François	HILBERGER Teddy
		MOURGUES Gilbert	GIBBINGS Gilles
		SAVY Benoit	BOUDAUD Céline
	CDC Haut-Limousin-en-Marche	COURTIOUX DELAGE Mathieu	CHEVALIER David
		BOUDRIE Claude à compter du 28/09/2023	ROUSSET Christian
		GAUDY Jean-François jusqu'au 27/09/2023	ROUSSET Christian
		BARRIERE Jean-Paul	CROZATIER Alain
		DE LA SALLE Jacques	PERRIN Jean-François
		TRICHARD Robert	COINDEAU Yvette
		MICHELET Francis	BOURDIER DIDIER
Mise en valeur de l'environnement	CDC Charente Limousine	PINAUD Eric	PAPIN André
		FOURGEAUD Roland	GRANDCOLIN Joseph
		DUPIC Gérard	MARTINEAU Jacky
		DUPRE Jean-Noel	LEBRET Hubert

Elus du comité syndical



Le Comité syndical s'est réuni à 6 reprises en 2023. Le bureau syndical a été mobilisé à 6 occasions pour débattre de divers dossiers et préparer les comités syndicaux.

Les membres du bureau sont :

- Président : Benoît SAVY

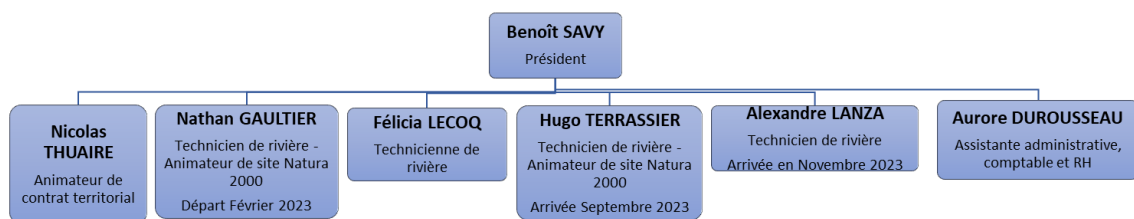
- Vice-présidents : Virginie LEBRAUD, Jean-Paul BARRIERE, Jean-François DUVERGNE

- Membres : Roland FOURGEAUD, Gilbert MOURGUES, Éric PINAUD, Robert TRICHARD.

1.4. Personnel administratif et technique

Au 31 décembre 2023, le personnel du Syndicat est composé de 4 techniciens et d'une assistante administrative, comptable et ressources humaines à temps complet. Un technicien de rivière a démissionné en février 2023, son remplacement a été opéré au 4 Septembre 2023. En raison d'un besoin de ressources techniques supplémentaires pour assurer la conduite du contrat territorial, un 4^{ème} technicien de rivière a été recruté pour une période de 6 mois à compter du 06 Novembre 2023. Au total, le SIGIV a disposé de 3,66ETP sur l'année 2023 pour conduire la GEMAPI, l'animation du site Natura 2000 et la gestion des ressources.

Sous l'autorité du Président, le personnel a mis en œuvre les décisions du Comité syndical.



Organigramme des services

Le Directeur et animateur du contrat territorial – Nicolas THUAIRE assure les missions suivantes :

- Gestion des affaires administratives générales (supervise les documents administratifs et budgétaires, rédaction des marchés publics)
- Coordination, pilotage animation et évaluation d'actions en faveur des milieux aquatiques sur :
 - le Contrat Territorial
 - Natura 2000
 - l'Expertise environnementale
 - la Prévention Inondation
- Assistance et conseils aux élus,
- Gestion de la structure et des moyens humains,



L'assistante administrative, comptable et Ressources Humaines – Aurore DUROUSSEAU assure les missions suivantes :

- Gestion administrative
- Gestion des marchés publics
- Gestion financière (préparation budgétaire, suivi de l'exécution budgétaire, demande de subventions)
- Gestion ressources humaines (paie, carrière agents, protection sociale et complémentaire)
- Gestion de la Prévention

La technicienne de rivière – Félicia LECOQ assure les missions suivantes :

- Mise en œuvre des études, des travaux d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques mentionnés dans le contrat territorial.
- Mettre en place des protocoles de suivi des milieux après restauration
- Participation à la rédaction de documents administratifs et techniques
- Sensibiliser, animer et informer les acteurs sur le contrat territorial

Le technicien de rivière et animateur de site Natura 2000 – Nathan GAULTIER assure les missions suivantes jusqu'au 15 février 2023 :

- Animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire
- Mise en œuvre des études, des travaux d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques mentionnés dans le contrat territorial.

Le technicien de rivière et animateur de site Natura 2000 – Hugo TERRASSIER assure les missions suivantes à compter du 04 septembre 2023 :

- Animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire
- Mise en œuvre des études, des travaux d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques mentionnés dans le contrat territorial.

Le technicien de rivière – Alexandre LANZA assure les missions suivantes à compter du 06 novembre 2023 :

- Conduire l'inventaire des zones humides et le traitement des données pour prioriser les interventions du syndicat dans le cadre du CTMA Goire et Issoire Amont
- Participer à la mise en œuvre des actions du contrat territorial



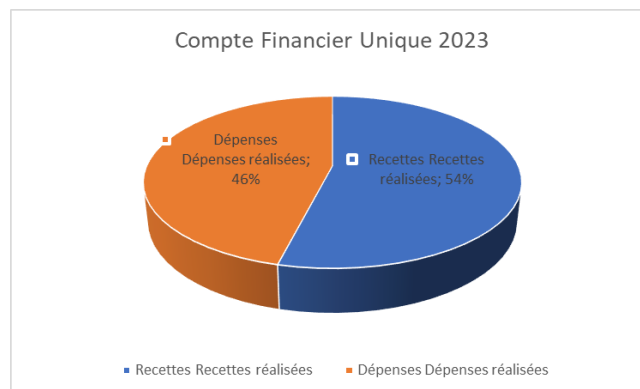
1.5. Moyens techniques

Le siège administratif est situé dans des locaux loués à la Commune d'Esse. Le syndicat possède six ordinateurs dont deux portables comprenant des logiciels de bureautique et du mobilier de bureau. Les agents disposent d'une connexion internet, d'un appareil photographique, d'un GPS, de quatre téléphones fixes, de quatre portables et d'une imprimante multifonction.

Afin d'assurer le déplacement des agents dans le cadre de ses missions, le SIGIV met à disposition un véhicule de service.

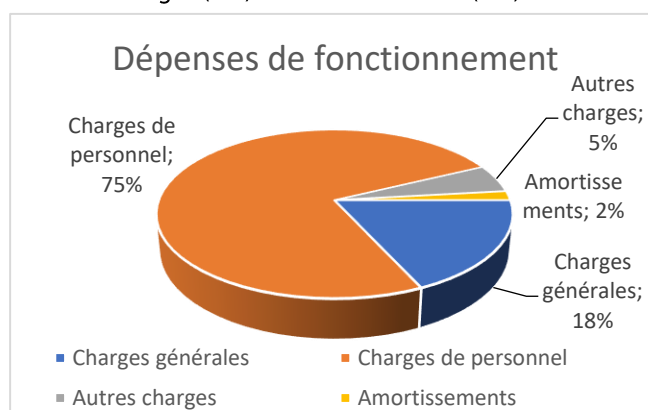
1.6. Ressources financières

Le compte financier unique de 2023 du SIGIV est caractérisé par des dépenses s'élevant à 248 356.29€ (46%) et des recettes culminant à 255 538.13 € soit 54%.

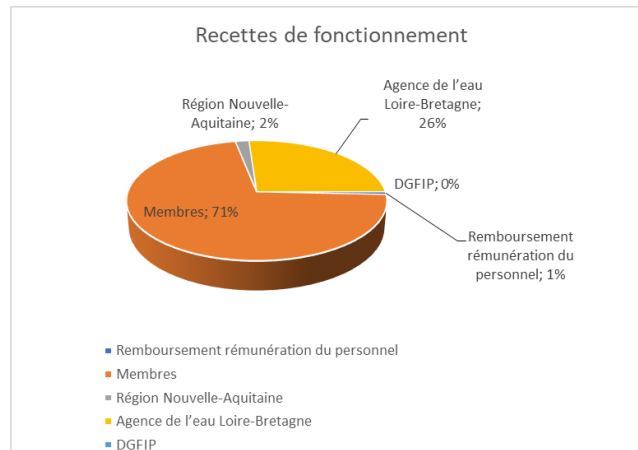


En raison de ces compétences, l'essentiel des dépenses et recettes est affecté à la section de fonctionnement.

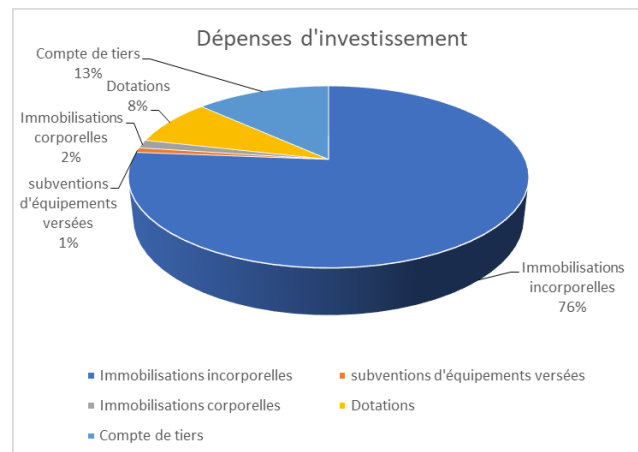
Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les frais de personnel (75%), les charges générales (18%) et enfin les autres charges (5%) et l'amortissement (2%)



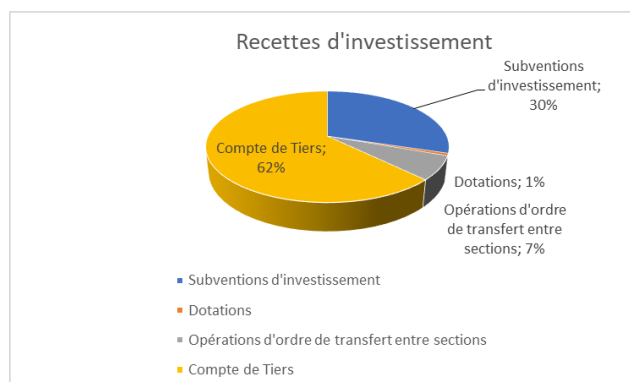
Les recettes de fonctionnement proviennent des cotisations des membres (71%) et de subventions des organismes publics tels que l'Agence de l'eau (26%), la Région Nouvelle-Aquitaine (2%) Enfin un remboursement de rémunération du personnel représente (1%) et un remboursement de trop perçu de la Trésorerie concernant le prélèvement des impôts.



Les principaux postes de dépenses d'investissement sont les immobilisations incorporelles (76%), les dépenses pour comptes de tiers (13%) et enfin les dotations (8%), les immobilisations corporelles (2%) et les subventions d'équipements versés (1%)



Les recettes d'investissement proviennent des subventions pour compte de tiers (62%) et de subventions d'investissement (30%). Les opérations d'ordre de transfert entre sections représentent 7% et les dotations 1%.





2. BILAN DES ACTIVITES DU SIGIV EN 2023

Les activités du personnel du SIGIV sont regroupées au sein de trois missions majeures :

- l'élaboration et l'animation de projets de territoire,
- l'administration générale,
- la communication et l'information.

2.1. Mission 1 : Elaboration et animation de projets de territoire

2.1.1. Animation et coordination du Contrat Territorial des bassins du Goire et de l'Issoire Amont et mise en œuvre du programme d'actions

Le programme d'actions est organisé en 9 thématiques de travail et 43 actions portées par 8 maîtres d'ouvrage. Le SIGIV assure le pilotage des actions, la coordination des maîtres d'ouvrage et la mise en œuvre des actions hydromorphologiques. De plus, le SIGIV assure l'animation générale du contrat comprenant notamment la gouvernance composée de plusieurs instances (comité de pilotage, comité technique,...).

Trois comités technique (COTECH) se sont tenus en 2023 :

- Juillet 2023 : Pré-bilan du 1^{er} cycle du contrat territorial
- Septembre 2023 : Validation du bilan du premier cycle du contrat et de la reconduction du second cycle 2024-2026
- Décembre 2023 : Validation du bilan annuel 2023 et du programme d'actions 2024

Deux comités de pilotage (COPIL) se sont tenus en 2023 :

- Janvier 2023 afin de valider le bilan de l'année 2022 et dresser les perspectives de l'année 2023
- Septembre 2023 afin de valider le bilan du premier cycle du contrat et la reconduction du second cycle.



Comité de pilotage à Exideuil, en septembre 2023



Le SIGIV enregistre le départ d'un agent et le recrutement de deux techniciens. La capacité de la cellule d'animation est portée à 2,73 ETP annualisés contre 3 ETP prévus au contrat. L'année 2023 a été notamment marquée par la réalisation du bilan à mi-parcours (2021-2023) et la demande de renouvellement du contrat territorial pour la période 2024-2026.

Le SIGIV a mis en œuvre 81% des actions prévues en 2023, 13 actions réparties en 4 thématiques de travail.

- **Thématique études**

En 2023, cinq études ont été engagées :

- **ETUD 01 : « Étude d'aide à la décision sur les ouvrages hydrauliques »**
Cette étude a pour but de rétablir le fonctionnement des milieux aquatiques par le décroisement du Goire et de l'Issoire amont. Elle s'organise autour d'un état des lieux de 8 ouvrages hydrauliques le long du Goire et de l'Issoire (propriétaire, réglementaire, fonctionnement, état de conservation, usage...), d'une évaluation de son impact sur le milieu aquatique, puis des propositions d'aménagement en adéquation avec les objectifs de reconquête du bon état écologique. L'étude est réalisée par un prestataire de service via un marché public.
Le cahier des charges a été validé en comité technique en 2023. Le marché public sera lancé en février 2024.
- **ETUD 03 : « Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire »**
De nombreux témoignages indiquent que les eaux du Goire deviennent boueuses à certaines périodes de l'année. Afin de mieux comprendre ce phénomène et de pouvoir le caractériser une étude d'amélioration des connaissances est conduite.
Le cahier des charges est en cours de rédaction. Un comité technique de validation se tiendra en avril 2024 et sera suivi par le lancement d'un marché public en mai. Cette étude vise à mesurer les matières en suspension dans la rivière Goire et identifier les secteurs préférentiels de départ dans le bassin versant afin d'engager les actions pour réduire les transferts. Cette étude se fera à l'échelle des saisons pendant une durée d'un an.
- **ETUD 05 : « Renaturation de l'Issoire dans le bourg de Blond »**
Le marché public de recrutement d'un bureau d'étude a été attribué en septembre à l'entreprise Géonat. L'objet du marché est de proposer des scénarios d'aménagement de l'Issoire dans les 400m linéaires de traverser du centre bourg pour restaurer les fonctionnalités du cours d'eau et limiter les risques d'inondation. Cette étude s'intègre dans un projet de revitalisation du bourg porté par la municipalité. Le bureau a présenté l'état des lieux le 23 janvier 2024. L'étude se terminera fin février 2024 par la présentation des scénarios d'aménagement en prenant en compte des niveaux d'ambition de restauration : faible, moyen, fort. Une seconde étude détaillera le scénario d'aménagement retenu par les élus et se conclura par la rédaction du dossier de consultation des entreprises. Une restitution publique aura lieu à la mi-mars à Blond. Les riverains ont été rencontrés par les élus locaux pour expliquer et obtenir leur adhésion à la réalisation d'une étude sur le cours d'eau traversant leur propriété.
- **ETUD 06 : « Inventaire des espèces exotiques envahissantes »**
L'inventaire des plantes exotiques envahissantes a été réalisé par Charente Nature et la FREDON87, le long des berges et du lit mineur du Goire et l'Issoire : 80 km de cours d'eau ont été prospectés, une vingtaine de plantes exotiques ont été recensées de manière ponctuelle et localisée. Une action de gestion de ces espèces sera envisagée en 2025 après que les élus du SIGIV ait défini une stratégie de lutte contre des espèces. Les informations seront diffusées auprès des communes et des partenaires par la suite.
- **ETUD 08 : « Inventaire des zones humides »**
L'inventaire a été externalisé à Charente Eaux qui réalise l'identification et la délimitation des zones humides dans les zones stratégiques pour la gestion de l'eau du SAGE Vienne. L'inventaire est terminé dans la masse d'eau du Goire et se poursuit jusqu'en mars dans celle de l'Issoire amont. Un comité



technique se tiendra en janvier 2024 afin de valider le contenu des tables attributaires et la numérisation des polygones des zones humides effectives de la masse d'eau du Goire recueillis lors de l'inventaire in situ. Une restitution auprès des acteurs locaux sera réalisée selon des modalités à définir.

- **Thématique restauration hydromorphologique**

Quatre actions ont été engagées :

- REST01/02 : « Aménagement d'abreuvoirs, franchissement de cours d'eau et mise en défends des berges »
Une rencontre conjointe avec les Chambres d'agriculture des exploitants agricoles ont permis de retenir 4 projets d'abreuvement et mise en défends des berges. La consultation publique pour confier la pose des abreuvoirs et des clôtures s'est terminée par l'attribution du marché à 3 structures. En raison des intempéries, les travaux prévus en 2023 sont reportés au printemps 2024.
- REST04 : « La recharge granulométrique »
L'objectif de cette action est de restaurer des habitats aquatiques, des fonctionnalités écologiques, reconnecter le lit majeur au lit mineur, améliorer la qualité de l'eau et préserver la ressource quantitative.
Cette action est organisée en 2 parties : une étude de définition du besoin et des travaux. Le cahier des charges a été validé en comité technique en 2023.
- REST 08 : « L'effacement de plans d'eau »
L'action est ouverte mais aucune demande n'a été effectuée de la part des propriétaires.

- **Thématique étangs**

Une action a été réalisée :

- ETG02 : « Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leur plan d'eau »
L'action d'accompagnement des propriétaires désireux d'effacer son plan d'eau a concerné une démarche auprès d'un propriétaire d'étang à Nouic.

- **Thématique animation**

Trois actions ont été engagées :

- ANIM 02 : « Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique »
Le suivi après les travaux d'arasement du seuil du moulin de la Cour à Saint-Maurice-des-Lions réalisés en 2019 s'est poursuivi pour la dernière année. Un bilan global permettra d'évaluer les gains écologiques et de la méthode employée.
- ANIM 03 : « Piloter, coordonner, animer et suivre le contrat territorial et informer les publics »
La cellule d'animation du contrat est complète à la fin de l'année 2023. Sa composition annuelle est de 2.3 ETP sur les 3 prévus qui ont animé les actions portées par le SIGIV. Cette cellule fut mobilisée pour coordonner les partenaires et piloter le contrat dont l'année 2023 est marquée par son renouvellement.
- ANIM 04 : « Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication »
L'agence de communication GEMAP de Limoges a été recrutée en septembre 2023 pour établir la stratégie de communication du contrat et le plan pluriannuel de communication.



2.1.2. Animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire a été créé en août 2006. Il compte une superficie de 507 ha répartie sur 4 communes (Brillac, Esse, Confolens et Lessac). Le site est classé en zone Natura 2000 au titre des directives européennes « Habitats, faune, flore » et « Oiseaux ». En effet, 7 habitats naturels et 8 espèces d'intérêt communautaire y sont présents.



Vue sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire

La présidence du Site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire est assurée par le SIGIV depuis avril 2020 pour une durée de 3 ans, par le biais d'une convention cadre signée avec les services de l'Etat. Pour répondre aux enjeux présents sur ce site, à savoir la préservation, la protection et la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, un document d'objectif (DOCOB) planifie les actions de gestion du site Natura 2000. Celui a fait l'objet d'une actualisation

Le 14 novembre 2023, un comité de pilotage a eu lieu à Lessac afin de présenter le bilan de l'année 2022-2023, les perspectives d'actions pour 2023-2024 et procéder au renouvellement de la présidence du site de la Vallée de l'Issoire.

- **Renouvellement de la présidence du site de la Vallée de l'Issoire :**

La présidence du Site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire est assurée par le SIGIV depuis avril 2020 pour une durée de 3 ans, par le biais d'une convention cadre. Celle-ci étant arrivée à échéance en avril 2023, le renouvellement de la structure animatrice et l'élection du président du Comité de Pilotage (COPIL) doivent être soumis au vote.

Le SIGIV est réélu à l'unanimité en tant que structure porteuse pour l'animation et la gestion du site, pour une durée de 3 ans.



M. Jean-François DUVERGNE est élu à l'unanimité à la présidence du COPIL, pour une durée de 3 ans.

- **Bilan de l'année 2022-2023 :**

En 2023 sur les 12 actions prévues dans le document d'objectif du site Natura 2000, 3 ont été réalisées. Les actions non réalisées s'expliquent par le fait que ce sont des mesures de gestion qui découlent de l'adhésion à la charte N2000 ou à la signature de contrat N2000.

Cependant, aucun contrat n'a pu être réalisé en 2023 au vu de la fin de programmation des fonds européens. La seconde raison de la non-réalisation de ces actions est la vacance du poste d'animateur pendant 4,5 mois.

- **Bilan général 2020-2023 :**

- Animation, sensibilisation et information des publics :

Durant ces trois années, plusieurs actions d'animation, de sensibilisation et d'information ont été réalisées. Le SIGIV a conçu une plaquette de communication, réalisé un article de presse Natura 2000 et débuté l'élaboration d'un site internet. Les agents ont participé à deux formations de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et à une journée d'échange entre animateurs Natura 2000. Pour finir, le SIGIV est intervenu dans les 4 conseils municipaux dont les communes sont dans le périmètre du site Natura 2000, quatre animations auprès des scolaires et une animation grand public.

- Assistance technique :

Depuis 2020, 17 dossiers d'évaluation d'incidence Natura 2000 ont été suivis par le SIGIV. Une assistance technique a été apportée pour la complétude de ces dossiers.

- Assistance administrative :

Le SIGIV a réalisé un COPIL tous les ans sur les trois années d'animation.

- Suivi biologique :

Le SIGIV a réalisé un inventaire complémentaire du sonneur à ventre jaune et élaboré un protocole du suivi de la loutre.

L'assistance technique aux porteurs de projets pour que ces derniers prennent en considération la biodiversité dans la conception et la mise en œuvre de leur projet : 9 projets ont été accompagnés au cours de l'année.

2.1.3. Expertise du SIGIV

Le SIGIV s'est impliqué dans :

- **HYDROLOGIE, MILIEUX, USAGES, CLIMAT**

Depuis le mois d'octobre 2022, l'EPTB Vienne a engagé une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat dont les objectifs sont de réaliser un diagnostic du fonctionnement des hydrosystèmes des bassins versant de la Vienne. Concrètement, les résultats permettront :

- d'améliorer les connaissances quantitatives sur la ressource en eau et ses usages,
- d'adapter ou de proposer des objectifs de gestion structurelle de la ressource en eau, notamment les débits de crise, d'étiage, biologique,....



- de fixer des objectifs et des indicateurs de gestion de crise en tenant compte des effets du changement climatique,
- de définir des volumes prélevables par unité de gestion.

Cette étude s'étend sur une durée de 2 ans et les syndicats de bassin de la Vienne notamment le SIGIV sont associés à chaque étape de sa mise en œuvre.

- **PRÉVENTION DES INONDATIONS**

Le SIGIV dispose de la compétence GEMAPI qui lui permet d'exercer des actions sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Pour cette dernière activité, le SIGIV finance une étude mutualisée avec la Communauté urbaine de Limoges et dont la maîtrise d'ouvrage est portée par l'EPTB Vienne pour définir les zones d'expansion des crues (ZEC), recenser les ouvrages permettant de réduire le risque inondation et proposer un programme d'actions de préservation et restauration des ZEC. Cette étude a débuté en septembre 2022 et s'exécute sur une durée de 10 mois. Un bureau d'étude a été retenu pour réaliser ce travail, la restitution de l'étude aura lieu en début d'année 2024.

- **PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS VIENNE /CLAIN**

L'EPTB Vienne a animé un programme d'actions de prévention des inondations sur le périmètre aval de la Vienne et du Clain de 2016 à 2022. Cet outil contractuel entre Etat et collectivités permet de développer une démarche globale, transversale et coordonnée de réduction du risque d'inondation et d'apporter des financements prioritaires pour la réalisation des opérations inscrites. Le second semestre 2022 a été consacré au renouvellement de cet outil de prévention pour la période 2023-2029 dont le périmètre a été étendu au territoire du SIGIV. Le SIGIV s'est investi dans la construction du futur programme d'actions en proposant de sensibiliser les publics à l'aléa inondation avec le Pays d'Art et d'Histoire de la Communauté de communes de Charente Limousine. Un comité technique animé par l'EPTB Vienne en décembre a validé l'intégralité du programme d'actions impliquant 8 porteurs de projet et 37 actions pour un montant de 6,4 millions d'Euro sur 6 ans.

La signature de la convention a eu lieu le 23 novembre 2023 à Poitiers.



Signature du PAPI Vienne-Clain à Poitiers le 23 novembre 2023



- PROSPECTION CASTOR

Suite à des observations de castors sur la Vienne par des particuliers, l'Office Français de la Biodiversité a organisé une journée de prospections le 17 janvier 2023 et coordonné les recherches avec les acteurs du territoire le long de la Vienne et l'Issoire. Un technicien du SIGIV a participé à ce travail.

- VALORISATION DE ZONE HUMIDE

La commune de Val d'Issoire a pour projet la valorisation une parcelle communale à Bussière-Boffy autour d'activités récréatives, de loisirs, de sauvegarde des variétés anciennes de fruitiers et d'éducation à l'environnement. La commune a consulté le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement ainsi que le SIGIV pour disposer de soutien technique dans la conduite de cette opération.

En parallèle, un particulier de la commune de Saint-Christophe a sollicité le SIGIV dans le cadre d'un projet de valorisation d'une zone humide pour connaître la réglementation application à ces milieux et au cours d'eau la traversant. Une visite de terrain a eu lieu le 25 avril pour répondre aux questions.

- CONSULTATION DU SECRETARIAT DE LA CLE DU SAGE VIENNE

Le secrétariat de la Commission locale de l'eau du SAGE Vienne a sollicité l'avis technique du SIGIV suite à la demande de renouvellement de l'autorisation de rejet des eaux de la station d'assainissement de la commune de Confolens. Le SIGIV a rendu ses conclusions le 17 mars 2023.

- PROJET D'EFFACEMENT D'UN ETANG A MONTROLLET

L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne a instauré une prime à l'effacement de plans d'eau pour améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques. Un particulier a sollicité cette aide sur la commune de Montrollet auprès de l'EPTB Vienne qui lui offre une assistance technique pour la définition du projet d'effacement et le montage des dossiers techniques auprès des services de l'État. Le SIGIV est associé à l'état d'avancement de la démarche.

- PROMOTION DES SYNDICATS HAUTS VIENNOIS

A l'initiative du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne, les syndicats de bassin haut-viennois dont le SIGIV ont été conviés pour échanger sur un projet commun de valorisation des compétences et actions de ces collectivités. L'objectif est de faire connaître et promouvoir les syndicats à l'échelle du département en mutualisant la réalisation de vidéos de courte durée qui seront ensuite disponibles sur les sites internet de chacun d'eux.

- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA MICRO-ELECTRICITE

La Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne est pilote au niveau national sur la définition d'une stratégie de développement de la micro-électricité. L'objet est d'étudier les capacités hydrauliques des cours d'eau haut-viennois, de connaître la réglementation environnementale et énergétique applicable à cette filière dans le département, d'identifier les atouts et les freins à sa structuration, puis de déterminer les grands axes de travail en faveur de son développement.

De nombreux comités techniques ont été organisés au cours de l'année 2023 pour parvenir à la rédaction d'une stratégie commune acceptée par les différentes parties associées.

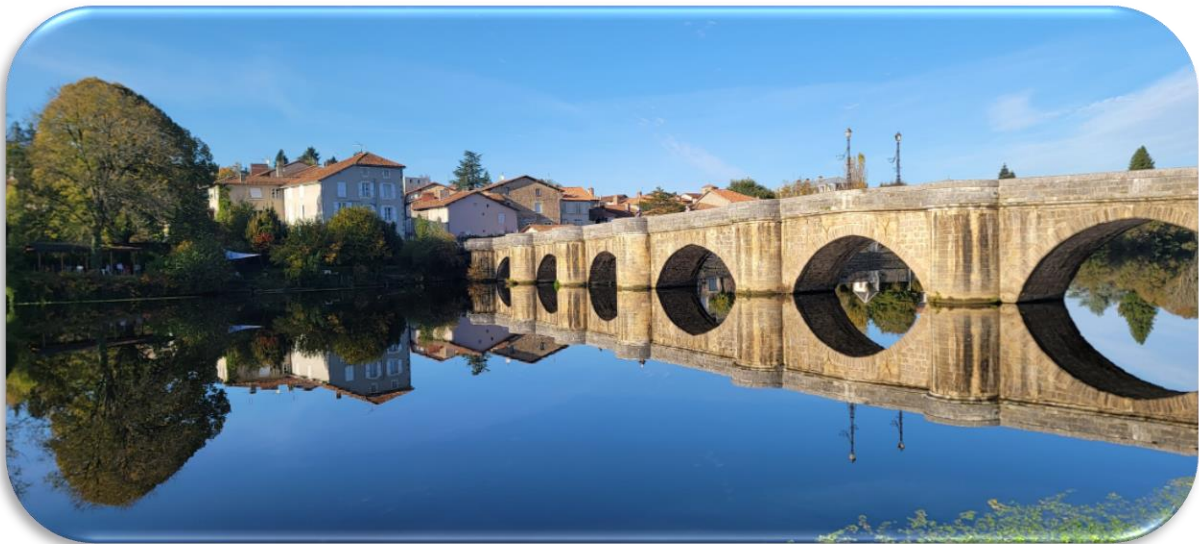
- INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE LIE A L'EAU

Une classe de 5° du collège Noël-Noël de Confolens participe au cours de l'année scolaire 2023-2024 à un concours sur le patrimoine au bord de l'eau. Le SIGIV a animé une sortie le 5 décembre 2023 sur le paysage lié



à l'eau pour aborder l'organisation spatiale des activités humaines au bord de la Vienne, la biodiversité, les menaces ainsi que les enjeux sanitaires et socio-économiques liés à l'eau.

A l'aide de cette sortie et de celle du Pays d'Art et d'Histoire de la Communauté de communes de Charente Limousine, les collégiens rédigeront un journal composé d'articles sur des sujets abordés lors des deux interventions.



La Vienne à Confolens

- GESTION DE MEGAPHORBIAIES

Au cours de l'automne 2023, un particulier a fait appel aux services du SIGIV et de Charente Nature pour l'accompagner dans la gestion de la mégaphorbiaie bordant la Courrière sur la commune de Lesterps. Des conseils de gestion ont été donnés pour préserver ce milieu fragile accueillant une grande richesse en biodiversité et fournissant des services gratuits à la société comme le stockage de l'eau et le soutien d'étiage ou encore des capacités épuratoires notoire.



Mégaphorbiaies



- INTERVENTION DU SIGIV AU FORUM DES TECHNICIENS DE RIVIERES

Le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine et le directeur du SIGIV sont intervenus au mois de novembre 2023 lors d'un atelier du Forum des techniciens de rivière à Lathus-Saint-Rémy pour faire part du retour d'expériences dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI dans ces deux collectivités.

- ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DE LA COMMUNE D'ORADOUR-FANAIS

La commune d'Oradour-Fanais a sollicité le service technique du SIGIV pour disposer d'une assistance à la réfection d'une passerelle piétonne en mauvais état franchissant la Blourde et dont l'une des culées est sapée par l'érosion du cours d'eau. Le SIGIV a transmis des préconisations techniques à la mairie pour l'aider dans la rédaction de son dossier de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau.



Passerelle piétonne sur la Blourde

- GESTION DES ZONES HUMIDES A EXIDEUIL

Le SIGIV a accompagné en décembre 2023 un porteur de projet dans sa dynamique d'installation agricole sur des parcelles dont certaines d'entre elles sont des milieux humides. Le SIGIV a conseillé la future exploitante sur les modalités d'utilisation et de gestion de ces milieux ainsi que sur la réglementation afférente.

2.2. Mission 2 : Administration générale et Ressources Humaines

Dans ce contexte de montée en puissance de l'activité syndicale par la mise en place du contrat territorial depuis 2021 et de l'animation du site Natura 2000, les moyens techniques, humains et logistiques du SIGIV se structurent et se développent pour répondre à ces nouvelles missions.

Les ressources humaines se sont structurées par le recrutement de deux techniciens.



2.2.1. Administration générale

Les ressources humaines ont été organisées pour la gestion des carrières, les formations, la couverture sociale, les congés des agents,...

En parallèle, le SIGIV a développé ses partenariats auprès de Charente Eaux via le plan de formation mutualisé, auprès de l'Agence Technique Départementale de la Charente pour bénéficier de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les marchés publics, mais aussi auprès du Centre de gestion de la Charente pour adhérer à l'aide à la gestion des archives.

Dans le domaine de la prévention, une agente a été nommée en tant qu'assistante de prévention pour accompagner les élus dans leur prise de décisions en matière d'hygiène, santé et sécurité au travail.

En complément de la structuration interne des moyens du SIGIV, les activités de l'administration générale concernent aussi bien :

- la préparation, l'organisation et la tenue des diverses réunions et notamment les comités syndicaux,
- la gestion budgétaire et comptable,
- la gestion des subventions,
- le suivi de la carrière du personnel, paie, protection sociale complémentaire, la prévention
- la gestion des marchés publics
- la rédaction des comptes-rendus,
- la gestion des courriers,
- les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

2.2.2. Formation des agents

Tous les agents du syndicat ont suivi des formations au cours de l'année 2023 :

- Formation de professionnalisation tout au long de la carrière via le CNFPT : 4 agents, 135H30 de formation
- Formation auprès de structures partenaires : 1 agent, 30 heures de formation
- Formation de logiciels métiers : 2 agents, 10 heures de formation

2.3. Mission 3 : Communication, information, échanges

L'information est un vecteur de diffusion incontournable pour faire évoluer la culture locale environnementale.

2.3.1. Cartes de visites

En 2023, le syndicat a fait imprimer des cartes de visites pour les nouveaux agents.

2.3.2. Conférence GEMAPI

La Communauté de communes de Charente-Limousine a organisé la 6^{ème} conférence annuelle GEMAPI le 7 Décembre 2023. Ainsi le SIGIV a présenté le bilan 2023 et les perspectives 2024. Une convention d'objectifs a été signée en juin 2023 à Esse.

2.3.3. Conception de polos

Afin d'être visible et identifié sur le terrain, des vestes et polos floqués au nom du syndicat ont été commandés en fin d'année 2022, et distribués aux agents et élus en 2023.



2.3.4. Articles de presse

Plusieurs articles de presse sont parus pour cette année 2023 :

- Convention GEMAPI avec la CCCL
- Etude sur les espèces exotiques envahissantes
- Etude sur les zones humides
- Natura 2000

2.3.5. Intervention au forum des technicien de rivière à Lathus-Saint-Rémy

Chaque année, le Centre de Plein Air de Lathus-Saint-Rémy organise en tant qu'animateur du réseau des TMR un forum des techniciens médiateurs de rivière sur sa base de plein air en novembre. Il convie des intervenants à exposer un retour d'expériences ou présenter un sujet d'actualité en lien avec le thème choisi par leur soin.

Ainsi, la Communauté de communes de Charente Limousine a présenté son témoignage sur l'organisation de la GEMAPI sur son territoire depuis sa prise de compétence en 2018. Plusieurs outils de dialogue territorial ont été créés en lien avec les syndicats de bassin. Une application concrète de ces relations avec le SIGIV a été exposée.



Une convention pour protéger l'eau en Charente limousine

Cette convention vise à protéger la ressource en eau sur le territoire, en associant la communauté de communes aux syndicats de bassins.

La Communauté de communes de Charente limousine a signé, jeudi 22 juin à Esse, un renouvellement de convention avec les syndicats de bassins du territoire (1). Le but : protéger la ressource en eau, continuer à travailler sur les enjeux du grand cycle de l'eau et, surtout, renouveler le « contrat moral », selon Benoît Savy, président du Sigiv (Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine). « Quand la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été transférée aux EPCI (établissements public de coopération intercommunale) , en 2018, nous avons tout de suite voulu aller plus loin que le volet réglementaire. » Et c'est « sur la base d'engagements communs » qu'une première convention a été signée. « Aujourd'hui, on la renouvelle un peu symboliquement. On tient à montrer qu'on mène toujours une stratégie commune. C'est quasiment la même que la première, et elle courra jusqu'à la fin du mandat, en 2026. » Ce nouvel accord met aussi l'accent sur les questions d'assainissement et d'eau potable, dont les compétences doivent revenir à la CDC en 2026. Les objectifs, eux, restent



La CDC et les syndicats ont reconduit la convention sur la protection de la ressource en eau. Repro CL

les mêmes. À commencer par préserver et restaurer des milieux aquatiques, former les élus et les syndicats et communiquer auprès des citoyens. « La taxe Gemapi par exemple, qui sert à financer les actions des syndicats, est votée à l'unanimité tous les ans. Elle a été comprise très vite par tout le monde. » Actuellement, 360 000 € sont alloués pour le fonctionnement des syndicats. Et Benoît Savy table sur un besoin de 400 000, voire 420 000 euros d'ici 2026, à l'heure où la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques se fait de plus

en plus urgente.

Depuis sa signature, plusieurs actions ont déjà été réalisées, comme la restauration de zones humides, ou encore un développement des syndicats de bassins, « les bras armés », désormais plus structurés et organisés.

(1) Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière ; Syndicat des bassins Argenton, Izonne et Son-Sonnette ; Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Charente amont ; Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne ; Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne ; Syndicat mixte des vallées du Clain Sud.

Un inventaire des espèces exotiques envahissantes

Le SIGIV lance un recensement des espèces exotiques envahissantes le long du Goire, avec le concours de Charente Nature. Un inventaire qui aboutira sur des mesures pour freiner leur prolifération.



Jean-François Duvergne, David Neau et Nicolas Thuaire face à la renouée du Japon.

Quelles sont les plantes exotiques envahissantes les plus présentes, et en quelle quantité ? C'est notamment pour répondre à ces deux questions que le SIGIV (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) vient de lancer un recensement de ces plantes invasives le long des 28 kilomètres du Goire - empruntant les communes de Brigueuil, Saint-Junien, Saulgond, Chabrac, Saint-Maurices-des-Lions, Esse et Confolens. Depuis le jeudi 29 juin, David Neau, chargé de mission chez Charente Nature, scrute les étangs et autres cours d'eau à la recherche de ces PEE, ces plantes exotiques envahissantes introduites volontairement ou non par l'homme sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle. « Pour 1 000 plantes introduites, en moyenne 100 se sont acclimatées,

10 vont se reproduire et une seule va devenir envahissante mais de façon très forte », résume-t-il, carnet et paire de jumelles à la main devant un étang privé, ce jour-là sur la commune de Brigueuil. « Il suffit d'observer pour en voir un peu partout, et pas exclusivement autour d'un milieu aquatique d'ailleurs. On parle beaucoup de la jussie, mais c'est loin d'être la seule. Ici par exemple, on retrouve des bambous, des renouées, ou encore des raisins d'Amérique », poursuit David Neau, qui précise que 260 plantes exotiques ont été recensées en Charente. Le myriophylle du Brésil, la balsamine de l'Himalaya, la vergerette du Canada, l'ailante, ... sont autant d'espèces que l'on peut retrouver chez nous. « La plupart ont été introduites pour des raisons ornementales, mais leurs graines se dispersent et prolifèrent. Dès

lors, elles s'installent, étouffent les plantes autochtones et détruisent le processus naturel : la lumière n'arrive plus au fond de l'eau, on perd son oxygénation et le milieu meurt... » Sans parler des dégâts sur la qualité de l'eau

et sur la santé. « L'ambroisie par exemple, qui a été introduite accidentellement, pose problème à 4 % de la population qui en est allergique... »

La mission devrait durer environ deux semaines. Charge ensuite au SIGIV de mettre en place une stratégie pour limiter leur progression. « Atteindre un bon état écologique des masses d'eau est d'ailleurs l'un de nos objectifs principaux du CTMA, le Contrat territorial milieux aquatiques, que nous avons signé en mars 2021 », soulignent de concert Nicolas Thuaire, technicien du SIGIV et animateur de ce contrat, ainsi que Benoit Savy et Jean-François Duvergne, respectivement président et vice-président de ce syndicat de bassins. « Suite aux résultats de cet inventaire, des actions seront mises en place pour préserver la biodiversité et qualité de l'eau. Il faudra aussi passer par de la sensibilisation auprès des habitants... », concluent-ils.

GAËLLE PINAUD



David Neau, de Charente Nature a débuté son inventaire à Brigueuil, jeudi 29 juin.



Les espèces exotiques envahissantes recensées

■ Le Sigiv, syndicat pour la protection des milieux aquatiques, lance un recensement des espèces exotiques envahissantes le long du Goire
■ Avant de plancher sur un plan d'actions.

Frédéric BERG
f.berg@charentealibre.fr

Elles pullulent, colonisent, étouffent parfois certains milieux. Les espèces exotiques envahissantes, les EEE, ces plantes ou animaux non endémiques, venus d'ailleurs, constituent l'une des principales pressions s'exerçant sur la biodiversité. La Charente limousine n'est pas épargnée, il suffit de longer nos rivières envahies de jussie ou de myriophylle du Brésil, nos bords de routes dont raffolent la renouée du Japon, la balsamine de l'Himalaya ou le raisin d'Amérique.

Pour établir un état des lieux précis du niveau d'envahissement à l'échelle du syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (Sigiv), qui couvre un large secteur entre Confolens, Brigueuil, Chabanais et Val-d'Issoire (Haute-Vienne), un recensement des EEE a commencé ce jeudi 29 juin sur le bassin du Goire, cet affluent de la Vienne, long de 28 kilomètres qui traverse sept communes (Brigueuil, Saint-Junien, Saulgond, Chabrac,



Jean-François Duvergne, David Neau et Nicolas Thuaire, face à un massif de renouées du Japon.

Photo F.B.

Saint-Maurice-des-Lions, Esse et Confolens). C'est à Brigueuil, où le Goire prend sa source, à 302 m d'altitude, que David Neau, chargé de mission à Charente Nature a démarré son minutieux travail pour identifier chaque plante, particulièrement les invasives. A proximité d'un étang privé alimenté par le Goire, son carnet est vite rempli : « Il suffit d'observer pour en voir un peu partout. On constate qu'il y a ici des bambous, beaucoup de renouées du Japon et de raisins d'Amérique. On parle beaucoup de la jussie mais il y a bien d'autres plantes envahissantes. »

« 260 plantes invasives en Charente »

Même si la mission, qui doit durer une dizaine de jours le long du Goire, est centrée sur les plantes, David Neau n'a pu s'empêcher de remarquer les silures dans l'étang : « Un autre exemple des espèces envahissantes. » Il recadre ce « statut » d'espèces invasives : « Les plantes introduites dans un nouveau milieu ne le sont pas tou-

»
Des actions qui vont coûter de l'argent mais qui seront nécessaires pour la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau aussi.

tes. Certaines survivent dans leur coin, quand d'autres, environ 1 sur 1000, deviennent envahissantes et peuvent étouffer des milieux face à des plantes endémiques qui ne savent pas ou peu se défendre. »

Nicolas Thuaire, directeur du Sigiv, et animateur du contrat territorial milieux aquatiques, un outil de gestion signé en 2021 pour viser un « bon état écologique des masses d'eau » - 7 millions d'euros mobilisés sur 3 ans - souligne la situation à l'échelle du département et de la région : « On compte 260 plantes exotiques en Charente et 1 300 en Nouvelle-Aquitaine. »

« Dans un premier temps, nous réalisons cet inventaire sur les différents cours d'eau et masses d'eau. Un travail qui devra durer une année, avant d'engager des actions d'intervention », souligne Jean-François Duvergne, maire d'Exideuil-sur-Vienne et vice-président du Sigiv. « Des actions qui vont coûter de l'argent mais qui seront nécessaires pour la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau aussi », prévient Benoît Savy, président du Sigiv et de Charente limousine.

La communauté de communes s'est emparée de cette « problématique » notamment en sensibilisant régulièrement les habitants. Par ailleurs, une brigade bleue, qui dépend du Centre intercommunal d'action sociale (Cias) est opérationnelle pour intervenir sur les milieux fragiles et notamment enlever la jussie sur la Vienne. Un intervenant spécialisé a été recruté et encadre des salariés du chantier d'insertion. Pour Benoît Savy, « la reconquête des milieux aquatiques passe par la prévention et aussi l'action ».

Haute-Vienne → L'actu

BLOND ■ Le Syndicat Goire, Issoire et Vienne procède à l'inventaire des plantes exotiques envahissantes

Les berges de l'Issoire sous surveillance

Jusqu'en septembre, une opération est menée sur les bords de la Goire et de l'Issoire, entre Haute-Vienne et Charente, afin de recenser les plantes exotiques qui envahissent et abiment les berges de nos rivières.

Franck Jacquet
franc.jacquet@centrefrance.com

C'est en compagnie de son collègue du Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) que nous rencontrons Christel Goutieras sur les bords de l'Issoire. Ou plutôt dans l'Issoire, car vu le faible niveau d'eau, cette spécialiste des milieux aquatiques peut se permettre de marcher au milieu de la rivière pour scruter les berges.

« Nous parcourons 35 km le long de l'Issoire jusqu'à la limite avec la Charente. On a trouvé des espèces invasives qui se sont installées sur les berges de la rivière après avoir été plantées chez eux par des particuliers. On retrouve de la rhubarbe géante, de la renouée du japon, du laurier palme et du raisin d'Amérique. Ces variétés



INVENTAIRE. Christel Goutieras (Fredon Nouvelle-Aquitaine) détecte les plantes invasives au premier coup d'œil. 411 espèces de plantes exotiques invasives sont répertoriées en Haute-Vienne (1.300 en Nouvelle-Aquitaine). PHOTO F.J.

s'échappent des jardins pour coloniser le milieu naturel et l'abîmer » explique Christel Goutieras.

Venues des jardins de particuliers

Cet inventaire est financé par le Syndicat mixte des

bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) pour 22.000 €. « C'est une question de survie » reprend son président Jean-Pierre Barrière. « C'est un entretien permanent. On manque d'eau et il faut la choyer et con-

forter son passage. Les gens achètent des plantes sans les connaître, et elles se développent ensuite ici. Il y a une discipline à avoir en France pour limiter l'entrée de ces plantes dans nos régions. »

Pour la première fois de-

puis longtemps, l'Issoire était à sec l'an dernier, et les pêcheurs sont devenus rares. « On n'a plus d'activité de pêche depuis 5 ou 6 ans sur l'Issoire » témoigne Robert Trichard, premier adjoint à Nouic. « Est-ce dû aux plantes in-

vasives ? Au manque d'eau ? Ou les écrevisses américaines ont-elles privé les poissons de nourriture ? Ce sont plusieurs éléments qui dégradent la qualité de l'eau. »

Une menace pour l'eau potable ?

Afin d'y remédier, un plan d'actions est organisé pour les six prochaines années par le Sigiv, comme l'explique le spécialiste Nicolas Thuaire. « L'objectif est de restaurer les cours d'eau et d'améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques. Il y a aussi un enjeu d'eau potable, notamment pour la Charente, avec le barrage de Saint-Germain de Confolens alimenté par l'Issoire et qui dessert 14.000 foyers charentais. »

Le Sigiv bénéficie d'un arrêté préfectoral pour intervenir sur le domaine privé et se substituer aux actions des propriétaires : suppressions des embâcles qui empêchent la circulation des poissons, mise en place d'abreuvoirs pour les troupeaux afin d'éviter le piétinement des berges... Côté charentais, cet inventaire est mené sur la Goire (28 km) par l'association Charente Nature. ■

Le Sigiv inventorie ses zones humides

Le Capotaux 12/10/23

Une action sur le terrain, menée en partenariat avec Charente Eaux.



Les membres du Sigiv et de Charente Eaux, avec au centre Elise Orthet, technicienne chargée de l'inventaire.

Depuis quelques jours déjà, les zones humides situées dans le champ d'action du Sigiv (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) font l'objet d'un inventaire poussé, mené en collaboration avec Charente Eaux. Une action financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région. « C'est l'une des actions de notre contrat territorial », indiquent Benoit Savy et Nicolas Thuaire, respectivement président et technicien du Sigiv. « D'habitude, nous nous appuyons sur une démarche cartographique ; là, il

s'agit d'aller sur le terrain de manière à être le plus précis possible pour identifier les zones humides les plus importantes. » Des ZSGE (zones stratégiques pour la gestion de l'eau) représentant un intérêt majeur pour la protection de la ressource en eau et véritables réservoirs indispensables aux bassins-versants. Pour ce faire, Charente Eaux a mis à disposition l'une de ses techniciennes, Elise Orthet, qui effectue également le même type de recherches pour le Syndicat du bassin-versant du Né et le Syndicat du bassin des rivières

de l'Angoumois (SyBRA). Munie d'une tablette numérique où sont déjà prélocalisées les zones humides fortes, et après un examen visuel de la végétation, la technicienne effectue des trous de sondage à l'aide d'une tarière. « L'objectif est d'analyser la qualité du sol, et de son hydromorphie c'est-à-dire sa saturation régulière en eau. Ces traces sont visibles dès les cinquante premiers centimètres et s'intensifient par la suite », explique Elise Orthet, présente il y a quelques jours sur un terrain à vocation agricole dans la commune de

Montroulet, en compagnie de Yann Jeandenan, chargé de mission à Charente Eaux. « Ici, on remarque des taches de rouille ce qui correspond à la présence de fer à l'état oxydé... Cela nous indique la présence d'eau dans le sol de manière régulière... » Des données qui seront ensuite intégrées dans la politique de gestion de l'eau, par le Sigiv : « Nous allons les analyser et voir quelles préconisations mettre en place. L'idée n'est pas de mettre ces zones humides sous cloche, mais bien de leur donner une fonctionnalité en termes de biodiversité, d'agriculture,... en lien avec la gestion de la ressource en eau. Cet inventaire pourra aussi être intégré dans les documents d'urbanisme », conclut Benoit Savy.



Des sondages effectués à l'aide d'une tarière.



Recenser et préserver les zones humides

■ Le syndicat pour la protection des milieux aquatiques et Charente Eaux se sont réunis pour identifier les zones humides au départ de Montrollet ■ L'objectif : préserver ces points d'eau.

Ludivine DUCELLIER
luducellier@charente-eaux.fr

C'est tannée en main, outil permettant de percer le sol, qu'Élise Ortet et Yann Jeandenan, chargés de mission à Charente Eaux (syndicat mixte départemental d'assistance aux collectivités dans le domaine de l'eau), ont parcouru les communes de Montrollet, Saint-Christophe et Brigueuil. Le tout, à la recherche de traces d'hydromorphie. Une première sur le secteur.

L'action s'est réalisée à la fin du mois de septembre en présence des membres du Sigiv, le syndicat pour la protection des milieux aquatiques, qui gère une trentaine de communes à cheval en-



Avec les étés que nous venons de passer, les épisodes de sécheresse et ceux que nous connaissons, il est impératif de changer notre manière d'utiliser cette ressource.

tre la Charente limousine et la Vienne dans le cadre du contrat territorial des bassins du Goire et de l'Issoire (1). L'objectif : « Trouver des parcelles pour pouvoir les restaurer et mettre en place un programme de gestion », raconte Benoît Savy, président du Sigiv. Une opération de détection de ces points d'eau réalisée en deux temps : après avoir observé les cortèges floristiques (ensemble des espèces végétales), le binôme



De gauche à droite, Nicolas Thuire, directeur du Sigiv, Jean-François Duvergne, vice-président, Élise Ortet et Yann Jeandenan, chargés de mission zones humides à Charente eaux.

Repro CL

de Charente Eaux, prestataire choisi par le syndicat pour mener ces travaux, a réalisé un carottage afin de trouver, dans le sol, des traces de présence permanente d'eau.

L'activité humaine, première source de pollution des points d'eau

« C'est une action très importante car ces zones humides sont comme des éponges qui se remplissent l'hiver et se vident l'été, image Benoît Savy. C'est grâce à ces éponges que nos cours d'eau fonctionnent malgré l'absence de pluie. Nous devons les préserver pour qu'elles perdurent. Avec les étés que nous venons de passer, les épisodes de sécheresse enregistrés et ceux que

nous connaissons dans les années à venir, il est impératif de changer notre manière d'utiliser cette ressource », poursuit le président de la communauté de communes. Des points d'eau d'autant plus importants lorsqu'on sait que l'agriculture dépend du réseau hydrographique pour abreuver leurs troupeaux. « En limousine, nous avons environ 23.000 bovins qui, entre juin et septembre, boivent 100 litres d'eau par jour », explique Benoît Savy. Une eau prise au trois-quarts dans des milieux naturels.

Des bovins qui, par leur activité - piétinement des cours d'eau, déjections, - représentent l'une des premières sources de pollution de l'eau.

Sur la quarantaine d'actions an-

noncées dans le cadre du contrat territorial, une interviendra dans les prochaines semaines et concernera un aménagement des abreuvements pour les troupeaux. « L'idée est de créer un passage pour que les animaux puissent rejoindre les points d'eau sans les abîmer », raconte le président du syndicat pour la protection des milieux aquatiques. Une fois ces cheminements réalisés, ils seront clôturés pour éviter une descente anarchique des troupeaux vers ces points d'eau.

(1) Signé en mars 2005, le contrat territorial des bassins du Goire et de l'Issoire demeure, pour le Sigiv, un outil de gestion des milieux aquatiques grâce à la mise en place des actions de restauration de ces milieux. Au total, sept millions d'euros sont mobilisés sur trois ans.



▣ VAL-D'ISSOIRE

Valoriser les zones humides, une nécessité



RÉUNION. Jean-Paul Barrière, maire de Bussière-Boffy (à droite), et Nicolas Thuraire, animateur au Sigiv (à gauche), informent sur l'inventaire de zones humides.

Mercredi 5 décembre à 10 heures, s'est tenue à Bussière-Boffy une réunion d'information, par le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente limousine (Sigiv), concernant une action mise en place afin de répertorier les zones humides.

Devant les défis écologiques que connaît la planète, entraînant des sécheresses sévères et des inondations dévastatrices, on prend conscience, et plus particulièrement notre région, du rôle impor-

tant des zones humides dans la gestion de la situation hydrologique. C'est pourquoi, il est important de localiser les zones humides, celles-ci ayant le double avantage de stocker l'eau et de pouvoir la restituer en période estivale.

Le Sigiv conduit cette étude en partenariat avec Charente-eaux, qui s'occupe des ressources en eau potable et aquatique, et de l'assainissement. Son rôle étant d'accompagner les localités locales dans leur gestion des ressources en

eau. La réunion de Bussière-Boffy était animée par Nicolas Thuraire, du Sigiv, en présence d'Elise Orthet, technicienne zones humides de Charente-eaux chargée de l'enquête. Elle a donc pour mission, entre décembre et mars prochain, de cartographier ces zones grâce aux cortèges floristiques, principalement les joncs, et de confirmer ce répertoire par des extractions de sol afin de définir leur structure et leur couleur (rouge ou bleu).

Les terrains privés seront

inscrits en une déclaration d'intérêt général par le préfet, et s'engagera alors la restauration de ces milieux aquatiques avec la mise en place de mesures agro-environnementales. De telles mesures vont impacter la rentabilité économique des propriétaires des terrains, aussi une aide financière européenne leur sera octroyée. Ce répertoire des zones humides va être engagée sur les communes de Blond, Mortemart, Montrol-Sénard, Nouic et Val-d'Issoire. ■



■ BASSIN DE L'ISSOIRE

BLOND, MORTEMART, MONTROL-SÉNARD, NOUIC ET VAL-D'ISSOIRE ■ Inventaire des Zones humides dans le bassin de l'Issoire.

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides dans le bassin de l'Issoire,

une réunion d'information se tiendra mardi

5 décembre à 10 heures,

salle Ganné à Bussière-

Boffy,

commune de Val-d'Issoire.

Le syndicat mixte des bassins du

Goire, de l'Issoire, et de

la Vienne en Charente

Limousine

(SIGIV) conduit une étude d'amélioration des connaissances en localisant des zones humides dans le bassin de l'Issoire, dans le cadre du contrat territorial Goire et Issoire amont. Cet outil vise à réduire les pressions sur les milieux aquatiques par la mise en place d'un programme d'actions multithématiques et partenarial pendant une durée de six ans s'étalant de 2021 à 2026. Les zones humides sont des milieux offrant de multiples fonctions dont bénéficie gratuitement la société parmi lesquelles le stockage et la restitution d'eau mais aussi l'épuration.

Une solution aux situations hydrologiques extrêmes

Le contexte du changement climatique amène la société à reconsidérer les pratiques, les usages et les organisations dans l'usage de l'eau, sachant que 7 % des cours d'eau en Haute-Vienne étaient à sec lors de l'été 2022, mais aussi que les périodes pluvieuses peuvent engendrer des inondations. Les zones humides permettent de réduire ces extrêmes hydrologiques. L'inventaire des zones humides porté par le SIGIV vise à connaître la localisation de ces milieux afin de préserver leurs fonctionnalités écologiques et socio-économiques.

La réunion d'information à Bussière-Boffy est ouverte à tous afin d'échanger sur cet inventaire des zones humides. ■

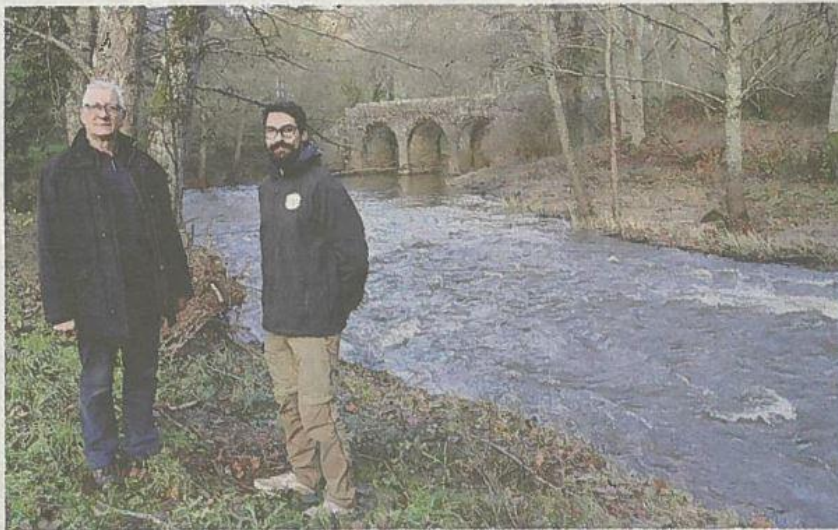


ZONES HUMIDES. Des endroits à préserver pour réduire les extrêmes hydrologiques.



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS DU GOIRE, DE L'ISSOIRE ET DE LA VIENNE

Un animateur pour préserver la zone Natura 2000



Jean-François Duvergne et Hugo Terrassier, à côté de l'Issoire, au Pont Binot entre Esse et Brillac.

Depuis quelques semaines, le Sigiv (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) a renouvelé sa présidence pour trois ans du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire. Son nouveau président Jean-François Duvergne

(également vice-président du Sigiv) s'est entouré d'un nouvel animateur. En poste depuis le mois de septembre, Hugo Terrassier, 23 ans et originaire de Charente-Maritime, possède un BTS gestion et protection de la nature, ainsi qu'une formation

de technicien médiateur de rivières et une licence professionnelle validée récemment.

La vallée de l'Issoire englobe les communes de Confolens, Lessac, Esse et Brillac - soit 11 150 hectares mais seulement 508

inscrits en zone Natura 2000. « C'est un paysage emblématique du territoire qu'il faut préserver » notent de concert Jean-François Duvergne et Benoît Savy, le président du Sigiv. « Cette zone présente de nombreux enjeux essentiels, surtout lorsque l'on sait que l'Issoire alimente le barrage de Saint-Germain-de-Confolens, qui lui-même alimente en eau potable presque 14 000 habitants. Nous avons également différents projets en lien avec Contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA) », poursuivent-ils. Hugo Terrassier, devra ainsi accompagner les porteurs de projet dans le montage de leur dossier, mener des actions de médiation et de communication envers les mairies et les écoles notamment, ou encore accroître la connaissance des espèces emblématiques du site.

« Tout cela est cadré par un document d'objectifs (DOCOB) qui cadre différentes missions pour trois ans », relève Benoît Savy qui ajoute : « Le maître-mot c'est médiation ! Sur certains dossiers, on va intervenir pour faciliter les choses, tout en prenant en compte les spécificités et les contraintes liées au Natura 2000 ».



L'Issoire, rivière limousine sous haute protection

- Site Natura 2000, la vallée de l'Issoire, de Lessac à Brillac, est très surveillée
- Un technicien du syndicat gestionnaire se consacre à l'animation du site.

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

L'Issoire est une rivière qui prend sa source dans les monts de Blond, en Haute-Vienne et se jette dans la Vienne au niveau de Confolens. Elle fournit l'eau potable de près de 14.000 foyers de Charente limousine, la ressource étant captée au niveau du barrage de Saint-Germain. La vallée de l'Issoire, petite vallée sur socle granitique, est l'objet d'une surveillance rapprochée depuis la création d'une zone Natura 2000 en 2006 sur une superficie de 507 ha répartie sur quatre communes (Brillac, Esse, Confolens et Lessac).

La surveillance et l'animation du site sont assurées par le Syndicat intercommunal des bassins du Goire de l'Issoire et de la Vienne, Sigiv (lire encadré). Depuis quelques semaines, c'est Hugo Terrassier, 23 ans, technicien médiateur, qui s'occupe spécifiquement du site Natura 2000, où sept habitats naturels et huit espèces d'intérêt communautaire sont présents.

« Je mène des actions de médiation, j'accompagne des porteurs de projets, par exemple des éleveurs qui veulent créer des stabulations. Je dois aussi augmenter la connaissance du milieu, les habitats et les espèces présentes », souligne le diplômé d'une licence professionnelle diagnostic et aménagement des ressources en eau dispensée par la faculté des sciences et techniques de Limoges.

«Faire connaître le site»

Depuis novembre, Jean-François Duvergne, maire d'Exideuil, a été nommé à la présidence du Comité de pilotage (Copil) du site Natura 2000. « Si le Sigiv mène de nombreuses actions et fait face à de multiples enjeux, le site Natura 2000 fait l'objet d'un document d'objectif (Docob) qui planifie les actions de ges-



Jean-François Duvergne, président du comité de pilotage du site Natura 2000 et Hugo Terrassier, technicien chargé du site.

Photo F. B.

« Il faut faire connaître le site, expliquer que ce classement n'implique pas que des contraintes.

tion. Les enjeux sont à la fois la préservation, la protection et la restauration des habitats et des espèces. »

Jean-François Duvergne entend faire de la pédagogie : « Il faut faire connaître le site, expliquer que ce classement n'implique pas que des contraintes. On travaille à la sensibilisation des enfants des écoles, à promouvoir le sentier Paul-Lavergne qui longe l'Issoire depuis le pont Binot à Esse. » Plusieurs projets sont imminents, comme la mise à niveau du site des Gaulois d'Esse, la protection des zones de captage de l'eau potable.

Sigiv: une quinzaine d'actions pour préserver les cours d'eau

Créé en 2019 pour « mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques », le Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) regroupe des communes de Charente limousine et de Haute-Vienne. Le syndicat dont le siège est à Esse emploie cinq personnes, dont quatre techniciens. Ses actions sont financées par l'Europe, la Région, le Département et la communauté de communes. Le Sigiv porte une quinzaine d'actions : études complémentaires sur les cours d'eau (aménagement d'ouvrages hydrauliques, aménagement ou effacement de plans d'eau, espèces envahissantes, localisation zones humides) ; restauration des cours d'eau (arasement ouvrages hydrauliques, défense des berges, points d'abreuvement et de franchissement, effacement de plans d'eau, gérer la jussie) ; zones humides (les acquérir et les gérer) ; plans d'eau (sensibilisation des propriétaires d'étangs et accompagnement technique de ceux souhaitant effacer leurs plans d'eau) ; assainissement non collectif (information et sensibilisation des publics).

« Quand la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été transférée aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), en 2018, nous avons voulu aller plus loin que le volet réglementaire, optant notamment pour la gestion du site Natura 2000 », indique Benoît Savy, président du Sigiv.



2.3.6. Réseaux d'acteurs

Le SIGIV participe à plusieurs réseaux d'acteurs thématiques qui permettent d'échanger sur les connaissances, de diffuser les informations, de transmettre les expériences et des mises en relation :

- Réseau des plantes exotiques envahissantes coordonnés par Charente Eaux et l'EPTB de la Vienne,
- Réseau des gestionnaires des étangs coordonnés par l'EPTB de la Vienne,
- Réseau des techniciens de rivière coordonné par Charente Eaux et le CPIE Val de Gartempe,
- Réseau des animateurs de sites Natura 2000 animé par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ces réseaux se réunissent deux à trois fois par an pour dresser le bilan des actions réalisées par les syndicats de bassin au cours de l'année écoulée et diffuser l'actualité réglementaire et technique. Une journée technique est proposée aux membres une fois par an pour bénéficier du retour d'expériences d'une ou plusieurs collectivités dans la gestion des milieux aquatiques.

2.4. Répartition du temps de travail

Au cours de l'année 2023, le SIGIV s'est impliqué majoritairement dans la mission d'animation des projets de territoire touchant à la gestion des milieux aquatiques avec 60% du temps de travail des ETP

Missions	Temps consacré par mission
Mission 1 : Animation de projet	83%
Mission 2 : Administration générale	15%
Mission 3 : Communication	2%



La Vienne traversant le centre-bourg de Confolens



Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine est financé par une cotisation des Communautés de communes membres et reçoit le soutien des partenaires suivants :



Établissement public du ministère chargé du développement durable



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine

1 Rue du Pradeau - 16 500 ESSE

Secrétariat : 05 86 84 05 28 - aurore.durousseau@sigiv.fr

